

Le présent contrat (ci-après « Contrat ») a pour objet de définir les conditions de fourniture du service Dsys (ci-après « DM »). Ledit service est un service d'hébergement permettant au client d'accéder notamment par web (ci-après « internet ») aux solutions Cloud (ci-après « Service ») selon l'offre choisie par le client (ci-après « Client »). Le Service permet d'accéder par internet au système de l'éditeur du logiciel (ci-après « éditeur du Client »). Cette connexion peut notamment être effectuée grâce à une carte électronique (ci-après « Carte ») remise au Client par DM.

L'abonnement au Service est commercialisé selon différentes formes tarifaires déclinées au sein des fiches tarifaires de DM. Les services complémentaires proposés en option font l'objet de conditions spécifiques disponibles sur le site internet de DM « www.dsys.ma » (ci-après « Site ») ou en contactant le Centre de Relation Clientèle (ci-après « Service Client »).

Les relations entre le Client et DM sont régies par les présentes conditions générales d'abonnement, les conditions particulières caractérisant la demande du Client, la fiche tarifaire de DM, ainsi que les conditions spécifiques des options éventuellement souscrites.

Pour toute information relative au Service, le Client peut consulter le Site de DM ou contacter le Service Client de DM au tarif en vigueur.

**Article 1. Souscription auprès d'un agent DM**  
Dans le cadre de sa souscription au présent Contrat, le Client est tenu de délivrer à DM tout document officiel d'identification en cours de validité nécessaire à son identification et le cas échéant, de son pouvoir de contracter.

**Article 2. Souscription à distance**  
Pour toute souscription à distance, savoir, via le Site de DM ou via le Service Client de DM, par le Client au Service en vue d'un usage privé (à l'exception de l'usage de DM en vue de la rétractation de 7 jours calendaires à compter de sa demande de souscription). Toutefois, la faculté de rétractation du Client cesse dès l'activation du Service.

Le Client souhaitant exercer son droit de rétractation doit faire sa demande dans les formes prévues à l'article 15 des présentes.

**Article 3. Durée**  
Le Contrat entre en vigueur à compter de la date d'acceptation par DM de la demande de souscription émise par le Client et cesse dans les conditions définies à l'article 19.2 des présentes.

Si une durée minimale d'engagement est prévue, le Contrat sera reconduit tacitement de période en période à l'expiration de sa durée minimale, et ce à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, trois (3) mois au moins avant l'arrivée du terme.

**Article 4. Fourniture / Accès au Service**

**4.1** DM détermine le tracé et les moyens techniques nécessaires à la fourniture du Service et attribue au Client un identifiant initial et le cas échéant, une Carte à puce associée laquelle demeure la propriété de DM et devra être restituée à DM en cas de résiliation effectuée conformément aux stipulations de l'article 19 des présentes.

**4.2** Toute demande d'abonnement au Service est soumise à une étude financière avant acceptation par DM, laquelle dispose d'un délai de 7 jours ouvrés pour accepter ladite demande. À l'expiration de ce délai, le Client, DM procédera à l'activation du Service et entamera la facturation y relative. Néanmoins, le délai précité peut être plus long si le Client souhaite conserver son abonnement initial conformément aux stipulations de l'article 13 des présentes.

**4.3** Le Client accède au Service, dans la limite des conditions et couverture définies dans les conditions de vente générales de l'éditeur.

**4.4** Le Client reconnaît et accepte que les services supplémentaires surtaxés ne soient pas compris dans son forfait.

**Article 5. Équivalent**

**5.1** Dans le cadre de la fourniture d'un équipement au Client, DM pourra exiger de celui-ci le versement d'une caution dont le montant, indiqué au sein de l'offre choisie par le Client, est défini selon la valeur de l'équipement ou de l'abonnement fourni.

En cas d'absence d'intégrité de l'équipement pendant 12 mois consécutifs, le montant de ladite caution sera restitué au Client au cours du mois suivant.

**5.2** Dans le cas où DM fournit au Client un équipement, celui-ci est couvert par une garantie de 12 mois sous réserve d'une utilisation normale conformément au guide d'utilisation de l'équipement remis au Client.

**5.3** La garantie est exclue en cas de dommage de toute nature causé par le Client ou externe à l'équipement ; accident physique de l'équipement (choc, chute, ou exposition au soleil) ; oxydation, présence d'infiltration d'eau, élévation d'un taux d'humidité ou d'une exposition à une température élevée ; manipulation non décrite dans le guide d'utilisation ; utilisation d'accessoires non d'origine ; tout défaut occasionné par un logiciel non autorisé ; tentative de modification non autorisée de la configuration de l'équipement, ouverture par une personne non autorisée par le constructeur ; seuil de garantie détruit ; N° Série de l'équipement falsifié

**Article 6. Dépôt de garantie**

Préalablement à la conclusion du présent Contrat, DM peut demander au Client la remise d'un dépôt de garantie, effectué en espèce ou par tout mode de paiement indiqué au sein du Contrat, dont le montant figure au sein de l'offre choisie par le Client.

Le montant retenu en garantie est restitué au Client, n'ayant pas eu d'incident de paiement, selon le délai indiqué au sein de l'offre ou, à défaut de celui-ci, à la date de résiliation du présent Contrat. Une déduction de caution relative à l'équipement fourni ; les frais des options souscrites ; les frais d'abonnement (frais fixes liés à la mise à disposition du Service) assortis des frais d'espace de stockage (frais variables liés à l'utilisation de l'espace de stockage, la bande passante ou matériel) ou le montant du forfait (frais fixes octroyant au Client un nombre prédéfini de licences sur une période donnée et/ou un débit maximal associé à une limitation mensuelle de volume) du présent Contrat est celui du tarif en vigueur figurant dans le catalogue de DM au moment de la réception de la commande ajoutée la TVA. En cas de franchise ou d'exonération de la TVA, le Client se doit de fournir à la commande à DM une attestation d'exonération délivrée par l'administration des impôts pour être affecté à un prix HT. Les prix sont sujets à modification sans préavis et/ou peuvent faire l'objet de remise. Le prix à payer est celui qui est spécifié sur la facture et/ou la facture de réception de commande du présent Contrat. Une déduction de caution accordée au Client peut toujours être modifiée ou annulée pour toute nouvelle commande. Les factures sont émises au jour de la mise à disposition des produits à la console du client.

**Article 7. Tarifs/Facturation et Paiement**

**7.1 Tarifs**

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des tarifs du Service.

A ce titre, le Client s'engage à régler à DM les frais suivants : le dépôt de caution et/ou l'avance sur le présent Contrat ; le montant de la caution relative à l'équipement fourni ; les frais des options souscrites ; les frais d'abonnement (frais fixes liés à la mise à disposition du Service) assortis des frais d'espace de stockage (frais variables liés à l'utilisation de l'espace de stockage, la bande passante ou matériel) ou le montant du forfait (frais fixes octroyant au Client un nombre prédéfini de licences sur une période donnée et/ou un débit maximal associé à une limitation mensuelle de volume) du présent Contrat. Les factures de remise accordée au Client peut toujours être modifiée ou annulée pour toute nouvelle commande. Les factures sont émises au jour de la mise à disposition des produits à la console du client.

**7.2 Facture électronique**

Le Client reconnaît et accepte expressément de ne pas recevoir ses factures par voie postale mais uniquement par voie électronique. Les factures seront disponibles sur le Site de DM. Le Client recevra également par e-mail de notification l'informant que sa facture est disponible sur le Site de DM à la rubrique « Compte Client », en faisant mention du montant total de la facture et de sa date d'échéance. Le Client accèdera sur le Site de DM au contenu de sa facture après s'être authentifié grâce à son adresse électronique et à son code d'activation qui lui sera communiqué par DM via E-Mail.

Toutes factures du Client sont archivées sur le Site de DM au sein de la rubrique « Mes factures ».

Les factures ne sont archivées que pour une durée limitée et ne seront plus disponibles en cas de résiliation du Contrat. Aussi, il est vivement conseillé au Client de procéder lui-même à l'archivage de ses factures sur le support de son choix afin de les conserver pendant la durée qu'il souhaite. Le Client ayant souscrit à l'option « facture détaillée » aura accès, en sus de sa facture mensuelle, à sa facture détaillée.

**7.3 Facturation**

Sauf stipulation contraire figurant au sein de l'offre, le montant de chaque facture, est payable mensuellement, à terme à échoir, en dirhams et ce dans le délai maximum figurant sur la facture, le paiement annuel est considéré comme une avance sur facture. Les factures sont payables au siège social de DM.

En cas de non-paiement total ou partiel du montant d'une facture dans le délai précité, DM peut, après mise en demeure infructueuse, suspendre le délai de 30 jours, réclamer le paiement des sommes dues par voie judiciaire ou extra-judiciaire directement ou par l'intermédiaire d'un tiers.

En outre, lesdites sommes seront assorties du montant des pénalités de retard y relatives, fixé au taux d'intérêt légal sur les fonds en vigueur plus 2 (deux) points à la date limite de paiement.

Les pénalités susvisées continueront à courir sur les montants exigibles après la résiliation du présent Contrat à l'article 19 des présentes ou l'arrivée à échéance du présent Contrat.

En cas de migration du Service initial vers un nouveau Service, conformé-

ment à l'article 11 des présentes. Les frais restants dus par le Client au titre du Service initial, comprenant le cas échéant les frais de migration, figureront au sein d'une facture distincte de la facture reprenant les frais dus au titre du nouveau Service.

**7.4 Avance sur facture**

Préalablement à la conclusion du Contrat et le cas échéant lors de la réhabilitation du Service suspendu, DM peut demander au Client le paiement d'une avance sur facture dont le montant est défini au sein de l'offre choisie par le Client.

A ce titre, le montant de l'avance sur facture payé par le Client sera automatiquement déduit des sommes dues au titre de la facture correspondante.

**7.5 Paiement par un tiers**

Les tiers payeur est la personne physique ou morale qui s'engage à payer les factures correspondant aux équipements et Services fournis au Client par DM.

Le Client fournit à DM une attestation du tiers payeur, par laquelle il s'engage à payer le prix des équipements et Services fournis au Client par DM.

Le Client s'engage à informer le tiers payeur qu'il peut mettre fin à son obligation de paiement par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Service client de DM.

En l'absence de tiers payeur, le Client n'est pas exonéré de son obligation de paiement.

**7.6 Factures de renouvellement**

Les factures de renouvellement sont envoyées quatre-vingt-dix (90) jours avant la date d'échéance du contrat annuel. Ou le 15 de chaque mois en avant la date d'échéance du contrat mensuel.

**7.7** Dans des cas purement exceptionnels où le Client se verrait contraint de paiement d'une avance de sa volonté l'échéance de son règlement, il doit en effectuer la demande par écrit avec accusé de réception adressé au Service Client DM dans les dix (10) jours avant la date d'échéance. Pour être appliquée, cette prorogation d'échéance doit être acceptée et entraînera alors la facturation de pénalités de retard au taux de 10% l'an du montant des factures en cause. En cas d'acceptation de prorogation d'échéance, les conditions initiales consenties au Client seront purement et simplement annulées pour être remplacées par de nouvelles conditions particulières à cette prorogation.

**Article 8. Obligations et responsabilités**

**8.1** Le Client s'engage à honorer le paiement de ses factures dans les délais impartis.

**8.2** Le Client s'engage à employer un équipement compatible et homologué et à utiliser le Service et l'équipement conformément à la réglementation en vigueur, au présent Contrat et à l'usage auquel ils sont destinés. Le Client est seul responsable de l'usage et de la conservation de la Carte ainsi que du changement du mot de passe associé à son compte. Au cas où le Client ne se fait pas céder, louer, détruire, dégrader ou dupliquer la Carte ou le service.

**8.3** Le Client est informé que le Service ne porte pas sur le contenu que le Client pourra consulter, télécharger ou envoyer sur internet et/ou via le Web (ci-après désignés conjointement par « Internet »). Ainsi, les contenus téléchargés, utilisés, transmis et/ou reçus par lui le sont sous sa seule responsabilité. Par conséquent, le Client assume l'entière responsabilité, tant civile que pénale, attachée à ces opérations.

**8.4** Le Client s'engage à ne pas utiliser Internet véhicule des données susceptibles d'être protégées par des droits de propriété intellectuelle et/ou d'enfreindre les dispositions légales en vigueur. A ce titre, le Client s'interdit de : stocker, télécharger ou envoyer toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et/ou portant atteinte aux droits des tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers.

**8.5** Le Client s'engage à ne pas faire un usage abusif ou frauduleux du Service. Aussi, le Client s'engage, notamment, à :

- Éviter un usage continu qui ne serait pas justifié par un motif légitime, un usage professionnel non autorisé et/ou un usage du Service à des fins commerciales ;

- À ne jamais effectuer de Streaming (lecture en temps réel, grâce à un logiciel spécifique, d'un fichier audio ou audiovisuel n'ayant pas été téléchargé) ; à l'envoi de MAIL en masse et à la diffusion de « Junk mail » ;

**8.6** Le Client s'engage à ne pas effectuer de téléchargement de ressources matérielles/logicielles, fichiers ou données mises à la disposition par un utilisateur sur Internet), de Voix ou Voix sur IP (communication vocale utilisant le protocole IP sur l'Internet) ;

- S'interdire également de diffuser tout virus ou fichier informatique conçu pour limiter, interrompre ou détruire le réseau de DM et/ou de transmettre toute publicité non sollicitée ou non autorisée, et notamment de se livrer à du « spam » ;

**8.7** Le Client s'engage à ne pas effectuer de téléchargement de ressources matérielles/logicielles, fichiers ou données mises à la disposition par un utilisateur sur Internet), de Voix ou Voix sur IP (communication vocale utilisant le protocole IP sur l'Internet) ;

**8.8** Le Client s'engage à ce que le Service ne soit jamais utilisé par une autre personne que le Client, sauf accord exprès de DM et dans le respect de la réglementation applicable en la matière.

**Article 9. Responsabilités de DM**

DM s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour garantir la livraison du Service dans la limite de ses compétences, et les autorisations que l'éditeur lui a accordées. La responsabilité de DM ne saurait être engagée dans les cas suivants : incidents inhérents à Internet ; manquement du Client à l'une de ses obligations contractuelles ; fait d'un tiers ; altération momentanée de la qualité du Service notamment par suite de travaux d'entretien, de renforcement ou d'extension des installations du réseau de DM de l'éditeur ; utilisation du Service par une tierce personne consécutive à une divulgation ou désactivation du mot de passe et/ou à une perte ou à un vol de la Carte ; dommages directs, indirects et/ou immatériels tels que pertes d'exploitation, de profits, de clientèle ou pertes financières du Client ; force majeure ; perturbations dues à des conditions topographiques et/ou atmosphériques ; impossibilité d'utiliser le service. Toutefois DM, est tenue, en tant que revendeur de services, de rembourser toute réclamation faite par le client à l'éditeur.

**Article 10. Vol/perde de la Carte et/ou du mot de passe**

**10.1** En cas de perte ou de vol de sa Carte, le Client est tenu d'en informer, sans délai, le Service Client et d'adresser par courrier à DM une copie de la déclaration de perte ou de la plainte pour vol établie par les services de police.

**10.2** La mise hors service de la Carte prend effet à compter de la réception de ladite copie par DM et ne suspend pas la facturation du Service.

**10.3** DM pourra remettre au Client au tarif en vigueur une nouvelle Carte à laquelle est associé l'identifiant du client. La génération du mot de passe quant à elle est gratuite.

**Article 11. Migration**

Le Client peut demander le changement de l'offre à laquelle il a initialement souscrit moyennant le paiement des frais correspondants en contactant le Service Client et en se rendant sur le Site au sein de la rubrique prévue à cet effet, afin de remplir le formulaire dédié à la migration, après s'être authentifié en renseignant son identifiant et son code d'accès lequel est transmis par DM à ce dernier sur sa demande par E-Mail.

La migration emporte novation définitive du Contrat. A ce titre, le Client ayant migré vers une nouvelle offre ne peut exiger l'application de l'offre initiale que dans la mesure où DM donnerait son accord.

**Article 12. Réserve de propriété**

L'équipement fourni par DM au Client dans le cadre des présentes demeure la propriété de DM pendant la durée initiale souscrite au titre des présentes, ce que le Client reconnaît et accepte formellement.

**Article 13. Conservation des identifiants / Portabilité entrante**

Conformément à la réglementation en vigueur, et si l'éditeur le permet, le Client qui change d'opérateur en souscrivant au présent Contrat peut résilier sa ligne initiale tout en conservant gratuitement le numéro que lui a été attribué par son prestataire initial.

Pour ce faire, le Client signe le présent Contrat et le contrat spécial de portabilité prévu à cet effet.

Après la suite de DM procédera à l'activation du Service en attribuant au Client les identifiants qu'il a souhaité conserver dans un délai de 7 jours calendaires à compter de la demande de portabilité émise par DM au prestataire initial du Client et ce sous réserve du traitement de ladite demande par ce dernier.

**Article 14. Modification**

En cas de modification des conditions applicables au Service, notamment, en cas de modifications tarifaires, DM informera préalablement le Client, par tout mode de paiement, de l'offre choisie par le Client, sans frais directement et exclusivement consécutifs à la résiliation anticipée, s'il n'approuve pas ladite modification en respectant un préavis de 90 jours et selon les

modalités prévues à l'article 19 des présentes. Le Client reconnaît et accepte que l'identifiant attribué à ce dernier par DM puisse être modifié dans la mesure où les conditions de vente générales de l'éditeur l'exigent.

**Article 15. Réclamation du Client**

**15.1** Le Client souhaitant émettre une réclamation peut, en premier lieu s'adresser au Service Client de DM à partir du portail client mis à sa disposition.

A ce titre, le Service Client fournira ses meilleurs efforts afin de répondre à la réclamation du Client dans le délai qu'il lui sera indiqué.

**15.2** En second lieu et si le Client demeure insatisfait, il pourra contacter directement le service client de l'éditeur, et ce selon les conditions de ventes générales relative au service.

**15.3** DM s'engage à traiter la réclamation du Client dans un délai raisonnable compte tenu de la nature et de la complexité de la demande. Néanmoins, aucune réclamation ne pourra justifier un retard de paiement, sauf si les conditions générales de vente le proposent.

**Article 16. Protection des personnes physique à l'égard du traitement des données à caractère personnel (Loi n° 09-08)**

Le Client reconnaît et accepte que les données collectées dans le cadre du présent Contrat fassent l'objet d'un traitement sous forme de fichier papier ou électronique. Les informations nominatives concernant le Client dites « données à caractère personnel (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse etc ...) » pourront être communiquées sur réquisition des autorités judiciaires. Elles sont traitées et stockées par DM et communiquées par cette dernière à ses sociétés mères, filiales ou prestataires pour la fourniture des Services souscrits et la gestion du présent Contrat. DM pourra communiquer lesdites informations à des tiers pour la mise en œuvre des services du présent Contrat et auxquels il étend le respect des dispositions de la loi 09-08 et des règles de sécurité et confidentialité desdites Données. Le Client autorise DM à utiliser les données collectées pour lui proposer, par courrier électronique ou tout autre moyen électronique, une technologie de courrier nature, les services DM similaires à ceux souscrits dans le présent Contrat pouvant répondre à ses besoins. Le Client est informé que, lorsqu'il appelle le Service Client, la conversation est susceptible d'être enregistrée dans le cadre de la démarche qualité de DM ou de l'éditeur.

Le Client dispose à tout moment d'un droit individuel d'accès, de rectification de ses données à caractère personnel et, le cas échéant, d'opérer en aucune manière la validité du Contrat en l'une quelconque des mentions mentionnant ses nom, prénom, numéro d'appel et copie de sa pièce d'identité, à l'adresse de Dsys : 7, rue sebta, résidence Rami, Bureau N° 8, 20100 Casablanca, Maroc.

**Article 17. Non renonciation-validité**

Il est expressément convenu que le fait pour le Client ou pour DM de ne pas avoir exigé l'application de l'une quelconque des clauses du Contrat ne pourra être interprété comme un abandon d'aucun de ses droits, ni affecter en aucune manière la validité du Contrat en l'une quelconque de ses dispositions. Le fait que des autorités judiciaires ou administratives, déclarent nulle ou non exécutoire l'une quelconque des stipulations du Contrat n'affectera pas la validité des autres stipulations. Dans ce cas DM et le Client négocieront une stipulation de remplacement pour préserver, dans toute la mesure du possible, l'intention originelle du Contrat et la poursuite de son exécution.

**Article 18. Cession**

Les droits découlant du contrat sont concédés au Client à titre personnel et sont incessibles aux tiers. DM pourra céder librement le Service, dans le respect de la réglementation en vigueur dans le consentement du Client.

**Article 19. Suspension et/ou résiliation**

**19.1** Le Service pourra être suspendu de manière totale ou partielle après en avoir informé le Client par tous moyens en cas de : - non-paiement par le Client de ses factures dans les délais impartis par DM ; - demande des autorités gouvernementales, de régulation ou toute autre autorité administrative compétente et de travaux d'entretien, sur demande ou acte de l'éditeur. Le Client est informé que la suspension du Service ne suspend pas la facturation des frais relatifs à ce dernier. Le Service sera réabli automatiquement après régularisation de la situation.

**19.2** Après l'expiration de la durée minimale souscrite par le Client ou dans le cas où aucune durée minimale n'est prévue, celui-ci peut résilier le Contrat moyennant un préavis minimum de 90 (quatre-vingt-dix) jours, avant la date de résiliation mentionnée dans le présent Contrat, en remplissant le formulaire disponible à cet effet sur le Site de DM, par courrier recommandé avec accusé de réception ou le cas échéant conformément à l'article 19.3 des présentes. Ladite résiliation prend effet à la date de réception dudit courrier. Si la résiliation intervient au cours d'un cycle de facturation, elle ne prendra effet qu'à la fin dudit cycle. En outre, les sommes restant dues par le Client deviennent immédiatement exigibles dès la date de résiliation mentionnée.

**19.3** Dans le cas où aucune durée minimale n'est prévue, le Client peut résilier le Contrat après avoir téléchargé le formulaire de résiliation disponible sur le Site de DM, renseigner et envoyer ce dernier sous format électronique par courrier à DM à l'adresse suivante : [encontract@dsys.ma](mailto:encontract@dsys.ma) ou déposer ledit formulaire sous format papier auprès d'une agence DM.

**19.4** S'agissant des Clients ayant souscrit au Service avec une durée minimale d'engagement et ayant bénéficié de la fourniture d'un équipement permettant l'accès au service (ci-après « Terminal »), si la résiliation précitée intervient avant la fin de la durée minimale prévue pour le Service, le Client reste redevable des frais de résiliation suivants :

- Si le Client s'est engagé pour un abonnement d'une durée de 12 mois et si pour une raison quelconque, l'abonnement du Client est résilié avant la fin de la période minimale de 12 mois, alors le Client devra payer à DM en sus des sommes correspondantes à la valeur dudit avantage consommé, la somme des frais d'abonnement correspondant à la durée restante du Contrat ;

- Si le Client s'est engagé pour un abonnement d'une durée de 24 mois et si pour une raison quelconque, l'abonnement du Client est résilié avant la fin de la période minimale de 12 mois, alors le Client devra payer à DM en sus des sommes correspondantes à la valeur dudit avantage consommé, la somme des frais d'abonnement correspondant à la durée restante du Contrat ;

- Si le Client s'est engagé pour un abonnement d'une durée de 24 mois et si pour une raison quelconque, l'abonnement du Client est résilié avant la fin du 12ème mois d'abonnement, alors le Client devra payer à DM en sus des sommes correspondantes à la valeur dudit avantage consommé, la somme des frais d'acquisition d'un Terminal à prix spécial, la somme correspondant à la différence entre le prix d'acquisition du Terminal par le Client pour une durée de 24 mois à la date de souscription des présentes et son prix d'acquisition pour une durée de 12 mois à la date de souscription des présentes (i) en cas d'acquisition d'un Terminal à prix spécial, la somme correspondant à la différence entre le prix d'acquisition du Terminal par le Client pour une durée de 24 mois à la date de souscription des présentes et son prix d'acquisition pour une durée de 12 mois à la date de souscription des présentes (ii) en cas d'acquisition d'un avantage particulier, la somme totale correspondant à la valeur dudit avantage ;

- Si le Client s'est engagé pour un abonnement d'une durée de 24 mois et si pour une raison quelconque, l'abonnement du Client est résilié avant la fin du 12ème mois d'abonnement, alors le Client devra payer à DM en sus des sommes correspondantes à la valeur dudit avantage consommé, la somme des frais d'acquisition d'un Terminal à prix spécial, la somme correspondant à la différence entre le prix d'acquisition du Terminal par le Client pour une durée de 24 mois à la date de souscription des présentes et son prix d'acquisition pour une durée de 12 mois à la date de souscription des présentes (i) en cas d'acquisition d'un avantage particulier, la somme totale correspondant à la valeur dudit avantage ;

**19.5** En tout hypothèse et hors le cas prévu à l'article 19.4, en cas de résiliation du Contrat par le Client intervenant au cours de la durée minimale prévue, dans les formes précitées, le Client devra payer à DM : le montant des forfaits mensuels restant à courir jusqu'à la fin de ladite durée et restituer le montant de la subvention éventuellement souscrite par DM relativement à l'équipement fourni par cette dernière.

**19.6** Le Client peut également résilier son Contrat, selon les formes susvisées, par lettre recommandée et exclusivement consécutifs à la résiliation anticipée, pour des motifs légitimes et ce dans les cas limitatifs suivants : en cas de survenance d'une maladie ou d'un handicap lui rendant impossible l'usage du Service, le Client doit fournir un certificat médical délivré par un médecin agréé par le Ministère de la santé justifiant de la maladie ou du handicap ; en cas de mise en détention, justifiée par un document officiel, dans un établissement pénitentiaire ; en cas de détention préventive, dans un établissement pénitentiaire du Client dans une zone couverte par le service, le Client doit fournir un certificat de changement de résidence justifiant de sa nouvelle résidence délivré par l'autorité administrative compétente ;

**19.7** Le présent Contrat est résilié de plein droit par DM en cas de retrait à DM des autorisations administratives nécessaires à la fourniture du service. Le Contrat peut être également résilié ou le Service migré vers une offre prépayée, à titre préventif, en cas de retrait de plein droit par DM, 10 jours après une suspension du Service dans les conditions prévues à l'article 19.1 des présentes sauf si le Client a demandé la suspension à disparu pendant ce délai ou si DM accorde un délai supplémentaire au Client pour s'acquitter de ses obligations.

**Article 20. Tribunal compétent et loi applicable**

Le Contrat est soumis à la législation marocaine. Tout litige résultant de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat sera porté devant le Tribunal compétent.